

Épargner aujourd'hui pour dépenser demain

Maintenant que la date limite pour les déclarations de revenus de 2014 est chose du passé, de nombreux Canadiens continuent à profiter de l'avantage à court terme de l'épargne dans un régime de retraite collectif.

Les cotisations que vous versez à votre régime pendant l'année réduisent votre revenu imposable et peuvent donner lieu à des impôts moins élevés à verser ou même à un remboursement de l'Agence du revenu du Canada (ARC).



Aspects à envisager

Bien que les fonds obtenus grâce à un remboursement puissent servir à atteindre vos objectifs à court terme – règlement d'une dette, versement hypothécaire supplémentaire – il serait sans doute avisé que vous mettiez l'accent sur un objectif à long terme en déposant une partie de votre remboursement dans votre régime collectif pour accroître votre épargne-retraite et le montant du revenu que vous pourriez toucher au cours de vos années de retraite.

Bien des participants ne cotisent pas à leurs régimes de retraite le maximum autorisé conformément aux lignes directrices de l'ARC et n'épargnent peut-être pas assez en vue d'atteindre leurs objectifs de retraite. Selon un sondage en ligne mené par *Avantages/Benefits Canada*, plus de 40 % des employés canadiens âgés entre 55 et 65 ans n'ont pas même franchi le quart du chemin vers l'atteinte de leurs objectifs d'épargne-retraite.

Savez-vous comment déterminer quel est le montant de votre cotisation maximale permise et si vous êtes sur la bonne voie en vue de l'atteinte de vos objectifs de retraite?

Outil de planification de la retraite offert en ligne

Une ressource qui vous est offerte par l'entremise de votre régime collectif est le planificateur de retraite en ligne. Cet outil peut vous aider à :

- déterminer le revenu que vous souhaitez pour votre retraite;
- inclure les épargnes dont vous disposez dans votre régime collectif de même que vos autres épargnes extérieures;
- déterminer si vous êtes en voie d'atteindre votre objectif de revenu de retraite;
- modifier l'âge de votre retraite, le montant de votre cotisation et votre objectif de revenu pour constater quelle serait l'incidence de ces modifications.

Pour discuter de la planification de votre retraite, ainsi que du montant de votre cotisation maximale permise et des ressources qui s'offrent à vous, n'hésitez pas à communiquer avec Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou par courriel à l'adresse suivante : retire@reuterbenefits.com.